



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-12

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 4 octobre 2016, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 85, rue Raymond-Lemieux (lot #2 595 784), en zone RV-2.

Cette demande consiste à régulariser une situation rendant l'implantation du bâtiment principal non-conforme au *Règlement de zonage #2005-419*.

En effet, la marge de recul arrière du bâtiment est de 18,47 m tandis que l'article 31 du *Règlement de zonage #2005-419* stipule que la marge de recul arrière minimale pour un bâtiment principal en zone RV-2 est de 20,0 m.

La demande de dérogation mineure porte donc sur différence de 1,53 m entre la marge de recul arrière réelle du bâtiment et la norme prescrite au *Règlement de zonage #2005-419*.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de ladite séance du 4 octobre 2016.

Fait à Shefford, le 9 septembre 2016.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

  
Sylvie Gougeon